

Relevés de salaire - COVID-19

2 avril 2020

La commission scolaire nous a informés d'une mesure exceptionnelle qui vise l'ensemble des membres du personnel, en raison des consignes ministérielles reliées au COVID-19, en effet toute l'équipe de paie est en télétravail en dehors des bureaux du siège social. Ainsi notre employeur se voit **dans l'obligation de produire uniquement des relevés de salaire électroniques** transmis par le Web pour tous les employés de la CSBE et ce pour une durée indéterminée. **L'inscription de base se fera automatiquement** par le service informatique de façon massive.

Il est demandé au personnel qui reçoit toujours son relevé de salaire sous format papier de compléter son inscription en se rendant sur la plate-forme « Service internet aux employés de la CSBE ». Cette opération vous rendra éligible à recevoir le communiqué qui vous informe qu'un nouveau relevé de salaire a été déposé sur le WEB dans le « Service à l'employé ».

Notez :

- que vous devriez avoir déjà reçu un courriel vous informant de la marche à suivre;
- dès que ce sera possible, nous ferons des démarches pour revenir au format papier.

